



## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE A CARCASSONNE AGGLO LE 19 OCTOBRE

Une audience a été accordée par Carcassonne Agglo à l'intersyndicale des Finances Publiques pour évoquer les dangers que font peser sur nos missions le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », la « responsabilité des gestionnaires publics » et le projet dit « foncier innovant ».

Étaient présent(e)s Sarah Danjou (directrice de cabinet de Carcassonne Agglo) et pour l'intersyndicale, David Ancin-Léza, Christian Bombail et Frédéric Faure, tous trois de Solidaires Finances Publiques.

Il est fait tout d'abord une présentation du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » dans l'Aude, ce qui occasionne une perte importante de conseils budgétaires, comptable et fiscaux pour les collectivités locales.

Ce constat est partagé et notre interlocutrice nous indique que les communes se sentent abandonnées par la DGFIP depuis la mise en place de cette réforme. En particulier, les nouveaux élu(e)s n'ont pas du tout été accompagné(e)s et les communes rurales notamment ont la nécessité d'une expertise et d'une aide au quotidien dont elles ne disposent plus.

Pour les usagers, la création des Espaces France Services (EFS) ne représente pas une réelle amélioration puisque ces structures se substituent aux anciennes trésoreries désormais supprimées ou aux antennes toujours existantes mais qui n'accueillent plus de public.

De surcroît, les intervenant(e)s, contractuel(le)s payé(e)s par les collectivités locales ne sont pas des spécialistes de la fiscalité et ne peuvent donc renseigner efficacement les usagers.

Nous informons alors la Directrice de notre volonté d'organiser des « assises départementales des Finances Publiques » qui associeront élu(e)s locaux, usagers et agent(e)s des Finances Publiques afin de déterminer la place que devra prendre le service public des Finances sur le territoire audois.

Cette idée sera soutenue par le Président de Carcassonne Agglo.

Quant à la réforme de la « responsabilité des gestionnaires publics », elle vise à supprimer la séparation ordonnateur / comptable, gage pourtant de contrôle démocratique et indépendant des dépenses et recettes des collectivités locales.

Notre interlocutrice ne connaissait pas l'existence de cette réforme : il faut dire que celle-ci a été adoptée en catimini, via une ordonnance prise le 23 mars 2022.

Nous l'informons donc que cette modification d'importance sera source de graves menaces : nécessité de recourir à des agences comptables pour la tenue de la comptabilité aux frais des collectivités locales, externalisation à venir des analyses financières, budgétaires et fiscales aujourd'hui réalisées gratuitement, risque de malversations et détournements de fonds publics, prise en charge de dépenses ne relevant pas des compétences de la collectivité locale, paiement en

l'absence de fonds disponibles suffisants, etc.

Cela dans un contexte de baisse continue des dotations versées par l'État aux collectivités locales, d'exonération de la taxe d'habitation et de suppression de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Pour ce qui concerne le projet dit « foncier innovant », nous avons indiqué que cette réforme visait à remplacer des agent(e)s des Finances Publiques, géomètres, par des algorithmes avec l'objectif d'économiser à brève échéance 300 emplois sur les 900 actuels.

Pour la somme non définitive de 30 millions d'euros, Google et Cap Gemini ont été sélectionnés pour l'expérimentation, cette dernière société ayant recours à des sous-traitants basés à Madagascar pour le « travail du clic ».

Pour l'Aude, les premiers résultats de cette expérimentation démontrent que, sur Carcassonne, 40 piscines ont été détectées, dont la moitié ne sont en fait pas imposables...

Au niveau national, les résultats sont aussi peu concluants.

Par conséquent, nous avons demandé à ce que Carcassonne Agglo vote lors du prochain conseil communautaire une délibération refusant la généralisation de cette expérimentation. Nous nous sommes proposés, en cas de besoin, pour participer à ce conseil afin de répondre aux questions éventuelles des élu(e)s sur le sujet.

Un modèle de délibération sera fourni à la Directrice pour que celle-ci puisse être votée le plus rapidement possible.

Les élu(e)s des communes de Carcassonne Agglo seront également incité(e)s lors de ce conseil à voter une délibération similaire dans chacune de leur commune (83 communes membres).

Plus fondamentalement, nous avons également indiqué ne pas être opposés à la dématérialisation ou l'intelligence artificielle, à la condition que l'objectif principal soit l'amélioration du service public rendu aux usagers.

Or, la généralisation de « foncier innovant » vise avant tout à supprimer des emplois, à restreindre dès lors la présence des géomètres auprès des collectivités locales et des usagers et, in fine, à externaliser au secteur privé cette mission foncière pourtant essentielle.

Nous terminons cette audience en convenant de rester en contact de façon à coordonner la riposte et à fournir un maximum d'informations aux élu(e)s sur l'ensemble de ces sujets.